



Soucis de frais de garde avec mon ex mari

Par **Manu55**, le **18/04/2012** à **09:53**

Bonjour,

voila je suis divorcee depuis 2009, mon ex mari me verse une pension alimentaire de 200€/mois. Notre fils va en nourrice depuis 2007, depuis mon divorce je paie la nounou toute seule, mais depuis septembre 2010, je ne la declare plus car mon fils ayant 6 ans, je n aurai pas les moyens, c est pour cela que j ai demande a mon ex mari de bien vouloir en payer la moitie (et oui je n avais pas pense a reclamer quoi que ce soit pour les frais de garde et de scolarite le jour du divorce), il y a 3 semaines il m a dit ne plus vouloir les payer mais la fait quand meme.

Et hier retournement de situation, il me dit ne plus vouloir payer la nourrice si je ne lui accorde pas une garde alternee a ses conditions. Ce a quoi je me refuse.

Pouvez vous m aider, j aimerai saisir le JAF mais comment lui expliquer ma situation, ou formuler au mieux mon courrier

Merci de bien vouloir me venir en aide

Par **cocotte1003**, le **18/04/2012** à **11:04**

Bonjour, pour saisir le JAF avec succès il va vous falloir démontrer que la situation financiere a évoluée soit de votre coté soit de celui du pere. Votre ex est pour le moment dans son bon droit de refuser de payer tous frais supplémentaires. I existe sur internet un site sur le montant de pensons alimentaires, vous pouvez le consulter, en général la pension représente 10 % des revenus du pere, cordialement